



Montreuil le 25 avril 2019

Nous, élus du personnel en catégorie C, tenons à vous apporter quelques précisions.

Boycotter une CAP n'est pas un acte anodin !

Nous en sommes pleinement conscients. Nous avons été élus aux élections de 2018 pour la défense du statut, des agents, des avancements, des promotions et refusons de cautionner les répressions que subissent actuellement nos collègues. Ces refus de siéger s'inscrivent dans la continuité de la mobilisation des agents des douanes pour que nous puissions continuer à mener correctement nos missions. Par ces boycotts les représentants des personnels continuent, avec leurs organisations syndicales, à défendre les légitimes revendications des agents des douanes avec détermination et jusqu'à satisfaction.

La situation nécessite une action forte et cohérente, alors que notre DG n'affiche que du mépris à notre égard. En lieu et place d'un dialogue social que nous sommes tous en droit d'attendre, notre hiérarchie et notre ministre ont pour seule réponse des menaces et de la répression. Cette répression se concrétise par l'envoi et l'intervention des forces de police dans plusieurs unités et notamment au Nord de la France. Triste jour pour la République que ce 28 mars 2019, à Loon Plage, où la police bouta hors du PPF nos collègues qui effectuaient consciencieusement leur travail !

La répression hiérarchique se concrétise également par des pressions et des engagements de procédures disciplinaires à l'encontre de nos collègues qui pourtant s'évertuent au quotidien, en toute conscience professionnelle, à honorer leurs missions dans le respect du droit et des usagers.

Nous réaffirmons, avec force, notre SOLIDARITÉ avec l'ensemble de nos collègues qui subissent le joug de l'Administration.

Les dernières déclarations faites le 11 avril par notre Directeur Général lors de son audition au Sénat, sont encore une fois la démonstration du mépris qu'il voue à l'égard de ceux des agents qui font vivre la Douane. Se prenant pour « Lucky Luke », il se complaît à narguer la communauté douanière, comparant les agents des douanes aux « Dalton ». Est-ce par pure provocation ? Par bêtise ? Par désinvolture ? ... Quoi qu'il en soit, la gronde douanière enfle dans les rangs !

Aujourd'hui on fait chasser les douaniers de leur poste de travail par des fonctionnaires de police ; on oppose deux administrations régaliennes au risque que cela ne dégénère au mépris de l'article 53 du code des Douanes.

Et dire que vous nous accusez de donner une mauvaise image de l'administration parce que l'on dénonce une charge de travail exponentielle sans aucune revalorisation ni reconnaissance !...

Quelle image pensez-vous que vos propres actions méprisantes renvoient ?

Nous tenons à vous rappeler que l'ensemble des agents consultés persistent à rejeter les propositions du Ministre qui étaient en-dessous des revendications initiales de l'intersyndicale, à savoir :

- des effectifs, des moyens matériels et immobiliers, des équipements à hauteur des missions qui nous sont confiées
- une revalorisation de l'indemnité de risque en surveillance à hauteur de 120 points
- une augmentation de l'ACF pour tous
- une revalorisation des heures de nuit/WE/jour férié à hauteur de 7 euros pour tous les grades et les

2 branches une revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité ministérielle à hauteur de ce que perçoivent les agents de la DGFIP (à savoir 110 euros mensuels par mois)

Malgré le «mur de la peur» que l'Administration tente de dresser, la capacité de mobilisation et la détermination de la communauté douanière ne faiblira pas, bien au contraire... Face à cette situation d'enlisement, le dialogue doit renaître, et c'est dans cet état d'esprit que l'intersyndicale a appelé le Ministre et le DG à reprendre les négociations.

Monsieur le Président, le mouvement ne peut que se durcir et laissera des traces.
Nos dirigeants ont cassé leur joujou.... Il va maintenant falloir assumer...

IL Y A UN AVANT ET IL Y AURA UN APRÈS !!!

Cependant l'absence d'avis ne constituant pas un vice de procédure susceptible d'entraîner l'annulation des décisions qui pourraient être prises lors de ces CAPC, les projets de l'administration pourraient être mis en œuvre sans respect de la formalité consultative préalable

Nous ne pouvons donc vous laissez faire cela... !

C'est pourquoi, Monsieur Le Président, nous assisterons à cette Commission Administrative Paritaire, parce que nous sommes des élus du personnel responsables.

Mais vous conviendrez avec nous, Monsieur le Président, que nous sommes bien loin du dialogue social qu'ambitionne le gouvernement pour renouer avec la confiance entre les agents et leur Ministère.

Les élus de la CAPC catégorie C